

Les travaux du comité ont été considérables et ont occasionné beaucoup de correspondance, mais comme nous étions disposés à faire tout notre possible pour le bien de l'association, nous les avons exécutés avec plaisir.

Nous pensons que quelques-uns de nos membres attendent de trop grands résultats d'une association comme la nôtre, et oublient qu'elle n'a que quinze mois d'existence ; ils sont sous l'impression qu'elle doit et peut remédier à tous les troubles et inconvénients auxquels ils ont été soumis pendant des années. A ces membres, nous devons dire qu'il faudra du temps pour mettre cette association en état de porter remède aux difficultés qui existent actuellement. Avant de marcher il faut ramper, mais si nous voulons marcher bien, il ne faut pas trop se hâter. Nos règlements doivent être modifiés de temps à autre, si nous voulons qu'ils soient applicables à tous les cas qui se présentent. A mesure qu'ils s'offriront, nos officiers en prendront note, et demanderont des changements à l'assemblée suivante. Il faut que nos membres soient mieux instruits des buts et du fonctionnement de l'organisation, et si nous jetons nos regards en arrière et considérons l'appui que lui a donné la profession pendant le peu de mois qu'elle a existé, et les progrès qu'elle a faits, nous pensons que si les membres veulent bien avoir un peu de patience et lui donner leur aide individuelle, l'association sera bientôt en état de redresser tous les torts et d'empêcher qu'ils se renouvellent.

Votre comité a pensé qu'un cours d'embaumement après l'assemblée de l'association cette année, serait non seulement instructive mais donnerait à nos membres une connaissance intime de l'art qui, nous n'en doutons pas, devra dans peu d'années être une des qualités nécessaires à tout entrepreneur. Toute personne qui veut se tenir à la hauteur des progrès de la science professionnelle, doit faire un effort pour obtenir des connaissances dans un art qui attire l'attention de la profession partout dans le pays. Croyant qu'à cette assemblée, où nous nous trouvons réunis pour notre bien mutuel, il serait bon que nos membres apprissent quelque chose sur l'embaumement, le comité exécutif a engagé les services du professeur A. Renouard, de Kansas City, autrefois de l'Ecole d'embaumement de Rochester, dont la réputation comme praticien et *lecteur* ne le cède à personne, pour donner des leçons gratuites aux membres, et a loué l'Amphithéâtre de l'Ecole de Médecine de Toronto. Le comité s'est procuré un sujet, et nous espérons que chaque membre profitera de l'occasion pour obtenir une connaissance de cette branche de l'art, qu'il devra posséder s'il veut réussir et se maintenir à la hauteur des progrès du siècle.

Puis vient un sommaire des plaintes et des demandes d'admission reçues pendant l'année, et des décisions données dans chaque cas ; toutes ont été approuvées, à une ou deux exceptions près.

La résolution suivante, référée à ce comité a été considérée, et nous recommandons son adoption, avec l'addition des mots suivants : " à moins qu'il ne cesse de le faire après en avoir reçu avis, par le secrétaire ".

*Résolution*, Proposé par M. Morse, Niagara Falls, secondé par M. D. Smith Travis, Erin, que les membres de cette association n'aurent aucune relation d'affaires avec aucun manufacturier ou *jobber* en articles servant aux entrepreneurs de pompes funèbres qui vendra des marchandises aux particuliers ou aux personnes n'étant pas membres de l'association et agissant d'une manière contraire à la profession, et que cette clause soit insérée aux règlements.

Le rapport en entier, sur la proposition de MM. Young et Gibbard, est adopté.

Comité	{	JOHN FERGUSON, <i>président</i> .
		ROBERT ASKIN,
		A. F. HERRINGTON,
		D. HOGG,
		W. P. PROWER.

Sur motion de MM. J. Young, Toronto, et Lord, Blenheim, il est résolu que les membres de cette association n'achèteront aucunes fournitures d'entrepreneurs de fabricants ou *jobbers* ou de ceux qui n'appartiennent pas à l'association des fabricants de cercueils, et que le secrétaire reçoive instruction de demander à l'association des fabricants de nous informer de tels cas venant à sa connaissance.